

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 4 octobre 2012.

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 24 et 25 septembre 2012**

**2012 SG 171** - Signature de l'avenant n°1 au marché relatif à la conception et production déléguée de manifestations sur les Berges de la Seine.

**Mme Anne HIDALGO, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2511.1 et suivants ;

Vu le Code des Marchés publics ;

Vu la délibération 2011 SG 162 ;

Vu la délibération 2011 DAJ 30 ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2012, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de passation d'un avenant au marché de conception et production déléguée de manifestations sur les berges de la Seine à Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO, au nom de la 8<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

M. le Maire de Paris est autorisé à signer l'avenant n°1 au marché de conception et production déléguée de manifestations sur les berges de la Seine à Paris, ainsi que toute pièce s'y rapportant.